



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2023/338**

***Occupation du domaine public***

-VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
-VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,  
-VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,  
-VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,  
-VU, la demande d'occupation du domaine public par l'Entreprise CAMBIER Gilles en date du 10 novembre 2023,

**CONSIDERANT**, la demande d'autorisation de poser un échafaudage au 96 rue Philippe Crétal, (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES, présentée par l'Entreprise CAMBIER Gilles – 435 rue Clémenceau (59136) WAVRIN, au profit de Monsieur et Madame MIEZE, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le demandeur est autorisé à installer un échafaudage au 96 rue Philippe Crétal, (59184) SAINGHIN-en-WEPPEES. Cela, du 20 au 30 novembre 2023. Le pétitionnaire devra impérativement sécuriser les lieux et installer en cas **de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.**

**ARTICLE 2** : Les zones devront être nettoyées régulièrement.

**ARTICLE 3** : Le chantier en cours devra être, protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des automobiles et des piétons de jour comme de nuit.

**ARTICLE 4** : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté sera adressée**

- Monsieur CAMBIER Gilles,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 14 novembre 2023

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**